

## CONDITIONS GENERALES - SEJOURS LINGUISTIQUES

- Modalités d'inscription: si tu désires t'inscrire à l'un de nos programmes, il suffit de compléter le formulaire d'inscription et de le retourner à l'adresse mentionnée, accompagné d'un paiement à l'ordre de WEP (chèque, en espèces à notre bureau ou virement bancaire) couvrant les frais de dossier. Ceux-ci seront déduits du montant total du programme que tu as choisi. Si tu ne confirmes pas ta participation, les frais de dossier seront conservés par WEP. Après réception du formulaire de préinscription, nous t'enverrons une confirmation écrite accompagnée des documents nécessaires à l'organisation de ton séjour.
- Délai d'inscription: reporte-toi à la description de chaque formule. Les délais mentionnés sont ceux nécessaires à l'organisation de ton séjour. Cependant, pour certains programmes, un visa est exigé. Veille donc à t'inscrire dans un délai suffisant pour entreprendre les formalités de demande de visa. Un passeport est exigé pour tous les séjours proposés (sauf pour les destinations européennes, pour les ressortissants européens). Les formalités d'obtention d'un passeport peuvent prendre plusieurs semaines. Il convient donc d'entreprendre les démarches dès que possible.
- Prix du programme: sauf indication contraire, le prix ne comprend pas: assurance médicale obligatoire · transport aller/retour · argent de poche (couvrant tes loisirs, déplacements, fourniture scolaire, excursions...) · transfert de l'aéroport au lieu de séjour · frais de passeport et de visa. Les prix sont valables pour l'année courante durant laquelle le participant a introduit sa demande «de préinscription». Si le logement est inclus, il est prévu pour le nombre de semaines indiquées. Si durant le séjour, l'école de langues ferme ses portes en raison d'un congé (par exemple période de Noël), le logement pendant ce congé n'est pas inclus. Si le participant s'inscrit pour un départ lors de l'année suivante, il est possible que les tarifs soient adaptés en fonction de nos prestataires locaux. Les prix peuvent être modifiés suivant l'évolution des taux de change. Dans le cas d'une hausse de plus de 10%, tu auras la faculté d'annuler le séjour sans frais (à l'exception des frais de dossier).
- Dates et durée du programme: la durée du programme et les dates de départ sont mentionnées pour chaque formule. WEP se réserve le droit d'organiser ton départ un jour avant ou après la date prévue, si cela est nécessaire pour la bonne organisation du programme ou suivant les disponibilités des compagnies aériennes. En cas d'arrivée tardive dans le pays d'accueil ou en cas d'absence durant le programme choisi, aucun remboursement ne sera accordé. Un retour anticipé, qu'elle qu'en soit la raison, ne peut justifier un quelconque remboursement.
- Modalités de versement: quinze jours après la réception de la confirmation écrite de notre part, un premier acompte de 30 % du montant total du séjour (diminué des frais de dossier) est dû. Le solde du programme doit être reçu par WEP au moins 6 semaines avant la date de départ ou lors de l'émission des documents de visa. La totalité des montants dûs à WEP (y compris les suppléments éventuels, tels qu'une assurance) doit être reçue 6 semaines avant le départ.
- Organisateur/responsabilité: WEP SA, siège social: 26, Av. de Jette, 1081 Bruxelles. Conformément à la loi, nous sommes autorisés à organiser, et/ou à proposer en tant qu'intermédiaire, des voyages sous la licence n°A 1912. Conformément à la loi, nous sommes couverts par le Fonds de Garantie Voyages pour tous les programmes présentés dans cette brochure. Le fonds garantit aux clients un remboursement ou la prise en charge d'un rapatriement en cas de faillite

ou d'insolvabilité de la société.

- Conformément à la loi, nous sommes enregistrés auprès de l'Office de Contrôle des Assurances sous le n°15806 pour les assurances voyages et annulation que nous proposons. Les cours sont organisés par des prestataires locaux. Le prestataire du cours choisi par l'étudiant sera mentionné dans la fiche de placement que le participant recevra avant son départ. WEP ne peut être tenu responsable de l'impossibilité à assurer des prestations contractuellement prévues en raison de la défaillance des prestataires de service dans le pays d'accueil, de la compagnie d'aviation, de la compagnie d'assurance ou en cas d'une force majeure, d'un conflit, de troubles ou d'un événement échappant au contrôle de WEP. WEP ne peut être tenu pour responsable d'un refus de visa par les autorités du pays d'accueil. Les témoignages, photos et autres documents, quelle que soit la forme ou le support, qui concernent, mentionnent ou présentent l'étudiant dans le cadre de son séjour ou de l'organisation de son séjour, peuvent être utilisés à des fins promotionnelles, quelle que soit la forme ou le support de telles actions.

- Editeur responsable du site et/ou de la brochure: WEP SA/NV. Siège social: 26, Avenue de Jette, 1081 Bruxelles, sous réserves d'omissions ou d'erreurs d'impression. Brochure en néerlandais sur demande.

- Frais d'annulation: en cas d'annulation, une indemnité forfaitaire conventionnelle et irréductible sera due par le participant ou ses représentants légaux: 50% du montant total du programme en cas d'annulation plus de 45 jours avant le départ, 80% du montant total du programme en cas d'annulation entre le 45ème et le 15ème jour avant le départ. 100% du montant total du programme en cas d'annulation entre le 15ème jour et le jour du départ.

Afin de vous prémunir en cas d'annulation, WEP vous propose une assurance-annulation couvrant l'annulation pour raisons médicales, décès (y compris parents au premier degré), échec scolaire, redoublement, refus de visa, perte d'emploi d'un des parents... (conditions générales sur demande). Le montant de cette assurance annulation s'élève à 5% du montant total du séjour (modifiable sans préavis par la compagnie d'assurance et avec un minimum de 15,00 euros). L'assurance doit être contractée au moment de l'inscription.

- Assurance: tous les participants sont tenus de disposer d'une assurance médicale suffisante couvrant les frais médicaux, le rapatriement médical et la responsabilité civile. Si vous ne disposez pas d'une telle assurance, WEP peut vous proposer une assurance (conditions générales sur demande) couvrant les maladies, les accidents, les hospitalisations, le rapatriement médical, la visite d'un parent au chevet de l'étudiant malade, la perte ou les dégâts aux bagages, la responsabilité civile... La souscription et le paiement de l'assurance doivent être effectués avant le départ. Les étudiants séjournant en Australie sont obligés de souscrire l'assurance maladie australienne «Oversea Student Health Cover». Celle-ci est imposée par le gouvernement australien. Son montant varie selon la durée du séjour sur le territoire australien et peut être modifié sans préavis.

- Litiges: toute réclamation doit être introduite par courrier dans les 15 jours ouvrables suivant la découverte par le participant ou ses représentants légaux d'un élément qui pourrait s'avérer litigieux. Les réclamations qui seront introduites verbalement ne sont pas recevables. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents, et plus particulièrement celui du 6ème canton de Bruxelles. La signature du formulaire de préinscription et le versement des frais de dossier signifie l'adhésion totale à ces conditions générales.

**WEP • Avenue de Jette 26 • 1081 Bruxelles • info@wep.org**